

RESTAURATION DE RIPISYLVE ET RÉOUVERTURE DU MARAIS DU DÉVO-RAH ET DE LA CHAGNE



*Pêche aux cas pratiques
7 mars 2019 à Bourg en Bresse (01)*



COMPTE-RENDU



Proposée par :



Avec le soutien de :



ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

La pêche en elle-même :

Depuis 2017, le syndicat du bassin versant de la Reyssouze est l'interlocuteur privilégié pour la préservation des zones humides du Dévorah. Il anime un réseau d'une quinzaine de partenaires et a rédigé un plan de gestion pour la préservation des zones humides. Il a mis en oeuvre les premières actions de ce programme en 2018.

Le SBVR a lancé des mesures compensatoires sur une durée de 10 ans, pour rétablir l'habitat naturel d'une libellule protégée : l'Agrion de Mercure. Ces travaux, menés pour le compte de GRT Gaz et en lien étroit avec Renault Trucks (propriétaire foncier), consistent à apporter de la lumière au ruisseau et au marais du Dévorah par une coupe importante puis un entretien de la végétation.

Renault Trucks finance aussi des actions du plan de gestion. L'industriel a permis la suppression d'un passage busé de 30 mètres linéaires présent sur le cours du Dévorah. Il lutte également contre la Renouée du Japon par la pâture (installation de moutons de Soay).

Participants :

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Code postal	Ville	Adresse e-mail
BORREL	Quentin	Services techniques	Ville de Bourg en Bresse	01000	BOURG-EN-BRESSE	BORRELO@bourgenbresse.fr
CHAZAL	Grégory	Technicien de rivière	SYRIBT	69210	L'ARBRESLE	mickael.barbe@syribt.fr
DELARA	Nathalie	Stagiaire	SBVR	01340	JAYAT	nat.delara@wanadoo.fr
FERRARRI	Clara	Chargée de mission ENS	SM3A	74800	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	cferrari@sm3a.com
FRANCILLARD	Pierre	Chef de projet Eau	TERACTEM	74000	ANNECY	p.francillard@teractem.fr
GAYET	Guillaume	Chef de projet milieux humides	PatriNat	75005	PARIS	ggayet@mnhn.fr
GENELOT	Emilie	Chargée de mission	SR3A	01500	AMBERIEU-EN-BUGEY	emilie.genelot@ain-aval.fr
GRIMBERT	Héloïse	Chargée de mission	SBVR	01340	JAYAT	heloise.grimbert@syndicat-reyssouze.fr
KRIEG-JACQUIER	Régis		SYMPETNUM			regis.krieg.jacquier@gmail.com
MERCIER	Dimitri	Chargé de mission rivière	SBVR	01340	JAYAT	dimitri.mercier@syndicat-reyssouze.fr
PORRIN	Christian		Ville de Bourg en Bresse	01000	BOURG-EN-BRESSE	christian.porrin@free.fr
POUSSE	Camille	Chargée de mission Contrat vert et bleu	SM3A	74800	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	cpousse@sm3a.com
RENOUARD	Chloé	Chargée de mission	ARRA ²	38 000	GRENOBLE	chloe.renouard@arraa.org
SOULLIAERT	Eric	Chef d'agence	PROFILS ETUDES	01360	LOYETTES	eric.soulliaert@profilsetudes.fr
TOURNAY	Gilles	Chargé de missions foncières	TERACTEM	74000	ANNECY	g.tournay@teractem.fr
VOISIN	nicolas	Technicien de rivière	SR3A	01500	AMBERIEU-EN-BUGEY	nicolas.voisin@ain-aval.fr

Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA² ? Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA² offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org.

RESTAURATION DE RIPISYLVE ET RÉOUVERTURE DU MARAIS DU DÉVORAH ET DE LA CHAGNE

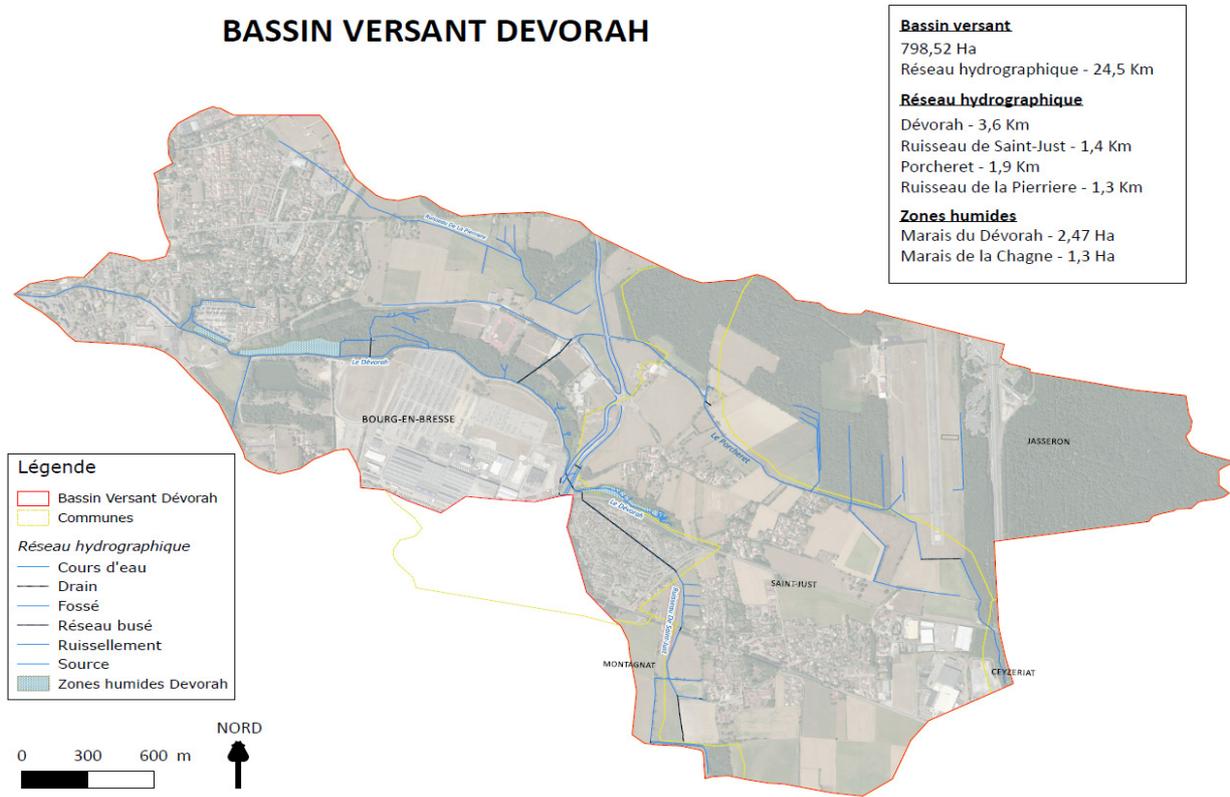
SITUATION ET CONTEXTE

Le ruisseau du Dévorah est situé dans le département de l'Ain. Il prend ses sources au lieu-dit de La Chagne à Saint-Just et conflue 3,6 km plus loin avec le canal bétonné de Loeze sur la commune de Bourg-en-Bresse. Il possède deux affluents principaux : le ruisseau de Saint-Just (en rive gauche) et le Porcheret (rive droite).

En 2009, des pressions et des perturbations sur ces milieux ont été mises en évidence par des associations locales. De 2009 à 2011, une première série d'études (expertise hydrobiologique, étude faune-flore-habitats, analyse occupation des sols, analyses localisées sur la qualité de l'eau, dossier technique libellule) a mis en évidence les zones d'intérêts prioritaires du secteur d'un point de vue environnemental et confirmé les pressions existantes sur les milieux. Ainsi, un premier secteur à enjeux a été défini et réajusté en 2017.

Au début des années 2010, la construction de la rocade Nord-Est de Bourg-en-Bresse a scindé en deux le ruisseau du Dévorah amont avec le ruisseau de la Chagne et le ruisseau du Dévorah aval. Des mesures environnementales ont été réalisées dans le cadre de ce projet.

En 2014, le second contrat de rivière de la Reyssouze est validé. La fiche action B1.9, maîtrise d'ouvrage Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR), vise à la « restauration écologique et morphologique du Dévorah » et prévoit la mise en place d'un plan de gestion des zones humides et du ruisseau du Dévorah.



AMÉNAGEMENTS HISTORIQUES

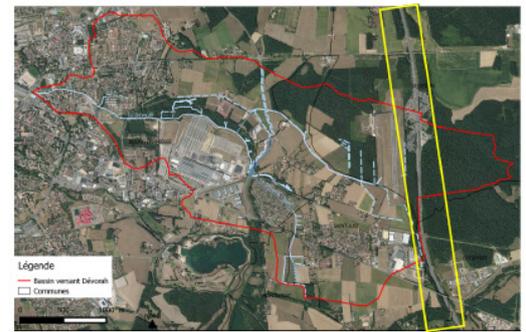
1950 – 1964 :
Recalibrage et création RVI



1964 – 1980 :
Création de l'aérodrome
Bourg-Ceyzériat



1973 – 1990 :
Création de l'autoroute A 40



1990 :
Curage et drainage
Dévorah amont



2009:
Projet de construction de
lotissements



2010:
Création de la rocade
Nord - Est



LE PLAN DE GESTION POUR LA PRÉSERVATION DES MARAIS DU DÉVORAH ET DE LA CHAGNE

Depuis 2014, le syndicat mène un programme d'actions sur la Reyssouze et ses affluents. Dans ce cadre, la fiche action B1.9 « restauration morphologique et écologique du Dévorah » a pour objectif de restaurer et préserver un noyau de biodiversité menacé par la pression urbaine et la déprise agricole. Réuni depuis 2016, le comité de pilotage du projet a décidé de lancer un premier plan de gestion sur une durée de 7 ans pour répondre aux objectifs du contrat de rivière. Le syndicat est soutenu par des partenaires financiers publics et privés, pour le bon déroulement de cette opération.

Déboisement du marais du dévorah



LE SUIVI DES ODONATES

Dans le cadre d'une mission commandée par le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze, une étude odonatologique du bief du Dévorah a été réalisée par le Groupe de recherche et de protection des libellules Sympetrum sous la forme d'un Dossier Rouge. Ce travail constitue un état zéro pour les connaissances odonatologiques sur l'ensemble de la zone d'étude.

Dès 2005, avec la FRAPNA Ain, la Société des naturalistes et archéologues de l'Ain (SNAA) a procédé à des prospections floristiques et faunistiques qui ont conduit à la découverte de l'Écuelle d'eau et de la Morène, espèces protégées, laissant présager de la présence d'autres espèces patrimoniales sur le site ou le secteur. Les Libellules avaient été recensées à proximité sur le marais de la Chagne à Saint-Just dont l'Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*, espèce protégée ; une rapide prospection du marais de Tirand a alors révélé la présence de l'espèce avec un effectif raisonnable et a incité le groupe de recherche et de protection des libellules «Sympetrum» à rédiger un Dossier Rouge sur le secteur.

«Les Odonates, communément appelés « libellules », sont des insectes aquatiques dont la diversité des espèces et la santé des populations sont révélatrices du fonctionnement complexe des zones humides. En France, depuis le début du XXe siècle l'intensification de l'agriculture et l'urbanisation croissante ont causé la disparition de plus de la moitié des zones humides. La Liste rouge européenne considère 15 % des espèces d'Odonates comme menacées d'extinction, principalement à cause de la destruction et de la dégradation de leurs habitats. En matière de patrimoine odonatologique, la France possède la plus grande richesse et le plus fort taux d'endémisme d'Europe. L'odonatofaune du Dévorah comprend, outre deux espèces protégées, l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin, des taxons indiquant un milieu de qualité, donc à préserver.» Rapport du groupe Sympetrum «Les odonates du bief du Dévorah».

Le SBVR a donc lancé des mesures compensatoires sur une durée de 10 ans, pour rétablir l'habitat naturel de l'Agrion de Mercure. Ces travaux, menés pour le compte de GRT Gaz et en lien étroit avec Renault Trucks (propriétaire foncier), ont consisté à apporter de la lumière au ruisseau et au marais du Dévorah par une coupe importante puis un entretien de la végétation.

Pour plus d'informations, consultez le [rapport du groupe Sympetrum «Les odonates du bief de Dévorah»](#).



Oxygastra curtisii, la Cordulie à corps fin, mâle (photo Régis KRIEG-JACQUIER)



Agrions de Mercure, ponte dans du Cresson de fontaine photo Daniel Grand 2009

SUPPRESSION DU PASSAGE À BUSE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC RENAUD TRUCKS

Sur le Dévorah, deux ouvrages peuvent constituer des freins à l'écoulement des eaux et des obstacles à la navigation des espèces aquatiques. Ce sont les anciennes voies d'accès au site actuel de Renault Trucks. Les écoulements sont maintenus grâce à des buses posées côte à côte et recouvertes de granulats. Un des ouvrages est en très mauvais état.



Suppression du passage busé à proximité du site Renaud Trucks

Un partenariat public privé a donc été mis en place entre le SBVR et Renault Trucks. Renault Trucks, propriétaire riverain du ruisseau et d'une grande partie du marais du Dévorah, qui a décidé de prendre en charge financièrement plusieurs opérations. Au début de l'été 2018, l'industriel a installé des moutons de soya aux abords de son plan d'eau pour lutter écologiquement contre la renouée du Japon. Il a entrepris en décembre 2018 la suppression d'un ancien passage busé de 30 mètres linéaires, en mauvais état, pour permettre à la faune aquatique de pouvoir circuler librement dans le cours du Dévorah.



Suppression du passage busé à proximité du site Renaud Trucks

Retrouvez les photos de cette sortie terrain et les documents qui y sont relatifs sur notre [plateforme drive de l'ARRA²](#).

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.

Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, le 7 mars 2019 à Bourg-en-Bresse (01).



ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 - ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG